Sfax le 10/09/2024

Termes de références

Objet : Acquisition d'une application pour la gestion d'emploi du temps

Pièces jointes : Termes de références.

Dans le cadre de l'accord entre le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) en vue de contribuer au financement du Programme d'Appui à la Qualité pour le Développement de la Gestion Stratégique des Établissements d'Enseignement Supérieur (PAQ-DGSE), la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de Sfax (FSEG Sfax a bénéficié d'un fond d'Innovation pour la modernisation, l'autonomie et la performance du système d'enseignement supérieur et de recherche pour la mise en œuvre du Projet : Modernisation des mécanismes de gouvernance pour une meilleure efficience institutionnelle et plus d'ouverture nationale et internationale.
La FSEG de Sfax se propose d'utiliser une partie de cette allocation pour effectuer les paiements autorisés par le contrat à signer au titre de la présentemission.

Dans le cadre de ce projet, la FSEG Sfax invite, par la présente demande, les prestatairesintéressés à manifester leur intérêt à présenter une proposition pour l'acquisition d'une application de gestion d'emploi du temps.
Les prestataires intéressés à réaliser les services décrits dans les termes de références, téléchargeables sur le site de la FSEG Sfax : http://www.fsegs.tn, doivent fournir les informations pertinentes montrant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations demandées.

Les organismes intéressés peuvent obtenir de plus amples informations au sujet des termes de référence par mail à l'adresse électronique : raouda.kammoun@fsegs.usf.tnet trouver la

version numérique des documents afférents à cet appel sur le site web de la FSEG Sfax http://www.fsegs.tn.

Les manifestations d'intérêts doivent parvenir au bureau d'ordre de la FSEG Sfax durant l'horaire du travail par voie recommandée, rapide poste ou les remettre en main propre, au plus tard **le18/09/2024 à 12h** avec la mention suivante:

« Ne pas ouvrir »

CONSULTATION N°C06/21 : Manifestation d'intérêt pour l'acquisition d'une application de gestion d'emploi du temps

FSEG de Sfax, Route de l'aérodrôme km 4,

B.P. 1088, 3018 Sfax

Le cachet du bureau d'ordre de la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de Sfax faisant foi.

LU ET ACCEPTE PAR :

Le bureau de formation

.....

A Sfax, Le

Le Doyen de la FSEG de Sfax

Pr. Younes BOUJELBENE

A Sfax, Le 10/09/2024

Université de Sfax – Faculté des Sciences Economiques et de Gestion – Le Doyen

TERMES DE RÉFÉRENCE

Mission : Acquisition d'une application de gestion d'emploi du temps

CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES 4

Article 1 : Contexte 4

Article 2 : Objectifs de "l'application de gestion d'emploi de temps" 4

Article 3 : Présentation et contenu des offres 4

Article 4 : Conformité de l'offre 5

Article 5 : Compléments d'informations 5

Article 6 : Délais et planning de réalisation 5

Article 7 : Responsables du suivi de l'exécution du projet 6

Article 8 : Offre de prix 6

Article 9 : Période de garantie, maintenance et accompagnement 6

Article 10 : Confidentialité 6

Article 11 : Licence 7

Article 12 : Obligations du prestataire 7

Article 13 : Critères de sélection 7

Article 14 : Résiliation 7

Article 15 : Mode de paiement 8

Article 16 : Variation en nature et en quantité admise : 8

CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES 9

Article 1 : Objectifs de l'application 9

Article 2 : Type d'application et License d'exploitation 9

Article 3 : Fonctionnalités demandées 9

Article 4 : Déploiement et Formation 11

Annexes 13

Déclaration sur l'honneur 13

Offre de prix 13

CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

Article 1 : Contexte

Dans le cadre de l'accord entre le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le développement (BIRD) en vue de contribuer au financement du Programme d'Appui à la Qualité pour le Développement de la Gestion Stratégique des Établissements d'Enseignement Supérieur (PAQ-DGSE), la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de Sfax (FSEG Sfax a bénéficié d'un fond d'Innovation pour la modernisation, l'autonomie et la performance du système d'enseignement supérieur et de recherche pour la mise en œuvre du Projet : Modernisation des mécanismes de gouvernance pour une meilleure efficience institutionnelle et plus d'ouverture nationale et internationale.

La FSEG de Sfax se propose d'utiliser une partie de cette allocation pour effectuer les paiements autorisés par le contrat à signer au titre de la présente mission : la conception et la réalisation d'une application « Gestion des emplois du temps » à titre applicatif, intégrant toutes les fonctionnalités pour la gestion des emplois du temps.

Article 2 : Objectifs de "l'application de gestion d'emploi de temps"

L'application de la présente consultation a pour objectifs principaux :

- Concevoir et développer une application intégrée de suivi et planifications des enseignements (plans d'étude, emploi du temps, emploi des examens, gestion des absences et des rattrapages, calcul de charge horaire et heures supplémentaires) afin de répondre aux exigences des utilisateurs et offrir un accès en temps réel à ces données.

- L'application doit générer l'emploi de temps d'une façon totalement automatiques en se basant sur des préconditions fixées par l'administrateur : vœux horaires des enseignants, affectations de la charge d'enseignement, exigences pour l'enseignement de quelques matières (type de salle, équipements…)

- Fournir des tableaux de bord sous forme d'états et de graphiques aux différents responsables visualisant l'état des enseignements et d'exploitations des ressources

- Générer les annexes du plan d'études conformément au format demandé par l'université

- Assurer la consultation multicritère de la base de données.

- L'application sera déployée sur le réseau local de l'établissement selon l'architecture client/serveur avec un nombre de clients illimité

Article 3 : Présentation et contenu des offres

Les prestataires devront être capables de présenter les garanties et références nécessaires en vue de la bonne réalisation de leurs obligations.

En plus ils sont invités à fournir les pièces suivantes :

- Le présent cahier des charges dûment paraphé et signé,
- La déclaration sur l'honneur de prise de connaissance des clauses du cahier des charges (administratives et techniques),
- L'offre financière
- Le justificatif pour des références similaires (document non éliminatoire)
- Présentation de la société

Toutefois les prestataires peuvent fournir d'autres pièces jugées utiles.

La FSEG de Sfax se réserve le droit de prolonger le délai de réception des offres. Dans ce cas, toutes les obligations des soumissionnaires seront maintenues au nouveau délai.

Article 4 : Conformité de l'offre

Il s'agit de vérifier si l'offre est conforme aux prescriptions administratives et techniques de la présente consultation.

Article 5 : Compléments d'informations

Le soumissionnaire intéressé par cette consultation peut adresser une demande écrite à l'administration pour tout complément d'information.

Article 6 : Délais et planning de réalisation

Les prestations objet de la présente consultation, doivent être assurées impérativement dans 30 jours, hors délais de validation, et d'attente de contenu à fournir par la faculté des sciences économiques et de gestion de Sfax, à partir de la date de notification de la commande.

Planning détaillé de conception et de réalisation de l'application :

Le planning de réalisation doit faire ressortir clairement les détails pour la réalisation des étapes suivantes :

- Conception générale de l'architecture de l'application.
- Développement de l'application.
- Validation de l'application,
- Formation des différents intervenants chargés de l'exploitation de l'application.
- Accompagnement pour la génération de l'emploi de temps du Semestre I de l'année universitaire 2024/2025.

- Accompagnement pour la génération de l'emploi de temps du Semestre II de l'année universitaire 2024/2025.

Le développement sera réalisé de façon incrémentale. Le prestataire livrera de ce fait une première version pour validation et complément par l'équipe de la FSEG Sfax afin de permettre ensuite la réalisation de l'application finale.

Article 7 : Responsables du suivi de l'exécution du projet

Des responsables seront désignés pour suivre l'évolution du projet. Ils auront les tâches suivantes :

- Valider les documents et choisir les solutions présentées,
- Veiller à la bonne exécution des prestations,
- Prendre les dispositions nécessaires pour remédier aux écarts qui pourraient être constatés dans les délais d'exécution,
- Emettre des recommandations afin d'assurer la bonne fin d'exécution des prestations.

Article 8 : Offre de prix

Le prestataire doit remplir l'offre de prix relative au développement pour toutes les prestations demandées au niveau de la consultation. Les prix doivent être fermes et non révisables, ils doivent englober toutes les dépenses et frais engagés par le prestataire durant toute la mission (développement, installation, test, mise en œuvre, formation relative à la partie administration et la partie exploitation de l'application).

Article 9 : Période de garantie, maintenance et accompagnement

Le prestataire doit fournir l'accompagnement et la maintenance nécessaire pour les différents modules durant la première année de garantie.

La garantie s'applique aux vices cachés et aux dysfonctionnements pouvant survenir dans des conditions normales d'utilisation de l'application. La période de garantie est fixée à une (01) année au minimum à partir de la date de réception provisoire.

La réception définitive sera prononcée à la fin de la période de garantie.

Article 10 : Confidentialité

Le titulaire de la commande doit être tenu au secret professionnel et à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les faits, les informations, les documents, les études et les décisions dont il aura connaissance au cours de l'exécution de la présente consultation. Il lui est formellement interdit toute communication verbale sur ces sujets et toute remise de documents sans l'accord préalable de la FSEG de Sfax.

Article 11 : Licence

Le type de la licence d'exploitation est «Open» : pas de limite sur le nombre d'utilisateurs pour tous les profils : Administrateur, Utilisateur, Enseignant, Chef de département. L'application doit être accessible via le réseau local de l'établissement, un serveur jouera le rôle d'un serveur de base de données.

Article 12 : Obligations du prestataire

Le prestataire s'engage vis-à-vis de la FSEG de Sfax à exécuter toutes les opérations avec diligence, selon les usages de la profession sans retards ou interruption non justifiés. Il tient au secret professionnel et à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les faits, informations, travaux et décisions dont il aura connaissance au cours de la réalisation de l'application. Il s'interdit notamment tout remise de documents relative à l'établissement à des tiers, sans l'accord préalable écrit de la FSEG de Sfax.

Article 13 : Critères desélection

Les critères d'évaluation et de classement des prestataires sont les suivants :

Critères	Nombre de points
Correspondance aux spécificités techniques	50 points
Devis estimatif	10 points
Notoriété de la société (1 pt par année d'exercice)	15pts Max
Nombre de collaborateurs (5pts >10 ou 15 pts >30)	15 pts Max
Qualification du formateur	10 pts
Total des points pour l'ensemble des critères	100 points

Un Procès-Verbal de classement des prestataires est rédigé au terme de la sélection par la commission de sélection qui établira une liste restreinte pour la négociation du contrat.

Article 14 : Résiliation

La FSEG de Sfax se réserve le droit de résilier le contrat dans les conditions suivantes : En cas où un retard dans l'exécution de l'une des phases du planning a été constaté sans motifs raisonnables jugés par les responsables du suivi de l'exécution du marché. En cas d'inexécution totale ou partielle de la commande, ou si des retards sont constatés. Lorsque le titulaire du projet s'est livré à des actes frauduleux, notamment sur la nature et la qualité des prestations. Lorsqu'il est établi que le titulaire du marché a cherché à influencer, par des promesses, de dons, les procédures de conclusion et d'exécution du marché.

Article 15 : Mode de paiement

Le paiement définitif se fera sur deux tranches :

- Tranche 1 : 90% après la génération de l'emploi de temps du premier semestre de l'année universitaire 2024/2025.

- Tranche 2 : 10% après la génération de l'emploi de temps du deuxième semestre de l'année universitaire 2024/2025.

Le payement de chaque tranche sera sur la présentation du bon de commande et de la facture en quatre exemplaires signés et approuvés par l'administration et par l'entreprise.

Article 16 : Variation en nature et en quantité admise :

La commission de dépouillement est passible d'accepter ou de rejeter des articles et de diminuer les quantités correspondantes qui sont inscrites dans le cahier des charges sous prétexte d'insuffisance du budget réservé à cette consultation.

Lue et approuvé

Signature

CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Application de gestion d'emploi de temps avec génération automatique

Article 1 : Objectifs de l'application

L'application de gestion des emplois du temps doit permettre la gestion efficace des tâches reliées à la gestion des plans des études, de la répartition de la charge d'enseignement, de la gestion des emplois du temps, du suivi des emplois du temps (absences, rattrapages), de la gestion des examens et de l'impression d'états statistiques servant à la prise de décision. Par ailleurs, elle doit être capable de prendre en considération les caractéristiques de l'établissement à laquelle l'application est destinée et s'adapter aux choix et aux règles de gestion relatives au suivi des enseignements.

L'application doit générer l'emploi de temps d'une façon totalement automatiques en se basant sur des préconditions fixées par l'administrateur : vœux horaires enseignants, affectation matière, exigences pour l'enseignement de quelques matières (type salle, équipements,)

Article 2 : Type d'application et License d'exploitation

L'application sera déployée pour La FSEG de Sfax. Le prestataire doit assurer l'installation d'un poste qui jouera le rôle d'un serveur et au minimum 4 clients. Il doit assurer le transfert de compétence nécessaire à l'équipe informatique pour ajouter d'autres clients.

L'application doit garantir un accès via le réseau local de l'établissement (Type Client / Serveur) La License de l'application pour établissement est de type Open Volume, pas de limite pour le nombre de clients, l'ajout d'un client ne doit pas engager l'établissement pour l'acquisition d'une nouvelle License client.

Article 3 : Fonctionnalités demandées

L'application doit couvrir aux minimums les fonctionnalités suivantes

- Paramétrage de l'application : L'application doit permettre de garantir une souplesse dans le paramétrage des points suivants :
 - Le nom de l'établissement et ces cordonnées
 - Nature des enseignements : Cours, Travaux dirigés, Travaux pratiques ou autres types d'enseignement
 - Type des groupes : Filière, Section, Groupe de cours, Groupe de TD, Groupes de TP ou autres types
 - Horaires : L'application doit permettre d'introduire les horaires (la durée de chaque séance et l'heure de début de chacune)

- Paramétrages des états d'impression

- Génération automatique et optimisée de l'emploi du temps L'application doit être dotée d'un module permettant la génération automatique des emplois dans un temps raisonnable, elle doit affecter les séances d'une façon intelligente, en respectant toutes les contraintes, et en minimisant les séances creuses aux enseignants et aux étudiants.

- La génération doit être basée sur des préconditions fixés par l'administrateur : vœux horaires enseignants, affectation matière, exigences pour l'enseignement de quelques matières (type salle, équipements,)

- Gestion des salles et ressources pédagogiques : L'application doit permettre d'introduire des salles, chaque salle possède une capacité d'accueil et des caractéristiques relatives aux enseignements (Salle de cours, de TD, de TP ou autres, Salle équipée d'un vidéo projecteur, équipée d'un matériel spécifique)

- Gestion des plans de cours et de la répartition de la charge d'enseignement : Chaque filière est censée recevoir une formation caractérisée par la matière ou le module à enseigner, la nature d'enseignement, la durée de la séance, la fréquence de celle-ci (régulière (chaque semaine), par quinzaine, par mois, 3 fois par mois ou irrégulière (par exemple pour le cas d'un enseignant invité qui assurera l'enseignement de toutes les séances dans une période bien déterminé).

- La charge d'enseignement est répartie sur l'ensemble des enseignants en fonction du grade et du statut de chaque enseignant.

- L'application doit contrôler la répartition de la charge (le nombre de groupes affectés doit être égal au nombre de groupes total). Les tâches de saisie des données de base peuvent être remplacées par une opération d'import à partir d'autres sources de donnée telles que texte, Excel, csv. Par ailleurs, l'application doit permettre également l'exportation des données saisies vers d'autres formats tels que Excel, CSV, des fichiers texte

- Gestion des emplois du temps : L'application doit permettre de prendre en charge les vœux des enseignants, et éventuellement des groupes des étudiants. Des interfaces graphiques doivent être conçues pour prendre en charge ces vœux des enseignants.

- L'application doit assister l'utilisateur à l'élaboration des emplois du temps. Il doit présenter une interface ergonomique et facile à exploiter. Il doit contrôler toute affectation non autorisée (double affectation d'un enseignant, d'une salle ou d'un groupe, non-respect des vœux, non-respect des capacités des salles ou non-conformité des caractéristiques des salles aux plans de cours).

- L'application doit également permettre de réaliser des tâches d'édition usuelles (permutation entre séances, changement de salle, réaffectation de la charge, permutation de groupes entre enseignants, changement d'horaire d'une séance) d'une façon facile et intuitive et on affichant tous les possibilités pour faire ces changements à fin de faciliter la tâche de l'utilisateur final de l'application.

- Impression des emplois du temps : L'application doit permettre l'impression des emplois du temps pour distribution aux enseignants et affichage aux étudiants, il est préférable de présenter divers formats d'impression. Également les états des emplois des salles. Les états d'impression doivent être paramétrables, afin de garantir une souplesse à l'utilisateur pour personnaliser ces états.

- L'application doit permettre l'envoi des emplois du temps des enseignants via la messagerie électronique. Il doit également fournir un moyen efficace pour le déploiement Web des emplois du temps : export des données vers un format donné (Excel, CSV…) nécessaire via interface spécifique. Ces données seront utilisées dans un deuxième temps pour les importés au niveau des sites web des établissements.

- Gestion des absences et des rattrapages : L'application doit permettre d'imprimer un état de suivi journalier des absences des enseignants. Il doit également permettre la saisie des absences et des rattrapages. Il doit également fournir un état global des absences et des rattrapages de chaque enseignant. Il est nécessaire de pouvoir imprimer les avis des absences et des rattrapages, et de fournir un moyen pour le déploiement web de ceux-ci.

- Gestion des états annexes : L'application doit permettre la génération des états annexes demandés par l'université :

 - Etat récapitulatif de la répartition de la charge des enseignants

 - Etat récapitulatif des heures d'enseignement en fonction des plans de cours et du nombre de groupes

 - Etat détaillé de la répartition de la charge d'enseignement par enseignant et auditoire

- Gestion des examens : L'application doit permettre la gestion des examens à passer par chaque auditoire. Il doit permettre la saisie des vœux des enseignants, la planification des examens et l'impression des convocations aux responsables des matières (pour le dépôt des énoncés) et aux surveillants. Il doit également fournir un calendrier des examens pour chaque auditoire.

Article 4 : Déploiement et Formation

Déploiement : Le prestataire doit assurer le déploiement de l'application et la configuration des machines clients (4), il doit également assurer le transfert de compétence nécessaire pour déployer d'autre client.

Le prestataire est tenu d'importer les données de base pour chaque établissement (reçu sous format numérique)

Formation : Le prestataire doit assurer une formation d'exploitation de l'application pour chaque établissement. La formation doit être accompagnée par un support de formation et d'exploitation fournis aux utilisateurs. La durée de formation est de 2 jours. La période d'accompagnement des utilisateurs est fixée à une année.

Accompagnement : Le prestataire doit assurer l'accompagnement du service panification des emplois de temps pour la génération de l'emploi de temps durant les deux premiers semestres.

Lue et approuvé

Signature

Déclaration sur l'honneur

République Tunisienne

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Université de Sfax

La Faculté des Sciences Economiques et de Gestion

Déclaration sur l'honneur de prise de connaissance des clauses du cahier des charges (Administratives et techniques)

Je soussigné (Nom et prénom) Représentant la société :
Adresse : En qualité de : Déclare avoir pris connaissance des clauses techniques et administratives pour la conception et la réalisation d'une application «Gestion d'emploi de temps avec génération automatique» pour le compte de La FSEG de Sfax. La durée estimative de développement de l'application est de deux mois.

Le prestataire (Date et signature)

Offre de prix

Nous avons le plaisir de vous communiquer par la présente notre meilleure offre de prix

Désignation	Qté	A compléter par le fournisseur		
		P.U.H.T	TVA	Montant T.T.C
Application de gestion d'emploi de temps avec génération automatique	01			

Arrêté le présent devis à la somme de : (.....).....

.....Le...../...../.....

Cachet et signature